

Société des éleveurs de bovins canadiens

FRAIS POUR SERVICES

Les membres en règle de la Société des éleveurs de bovins canadiens peuvent faire identifier ou enregistrer leurs bovins, en respectant les « Règlements d'éligibilité » contenus dans l'article 11 des règlements administratifs de la Société.

COTISATION : La cotisation de membre se paie annuellement, et elle est renouvelée automatiquement à tous les ans.

Membre régulier	40,00\$
Membre junior	15,00\$
Annuel supporteur	15,00\$

ENREGISTREMENT :

	<u>MEMBRES</u>	<u>NON-MEMBRES</u>
Mâle		
Race Pure.....	25,00	35,00
Enregistré.....	17,00	25,00
Inscrit.....	6,00	6,00
Frais de dépôt tardif *.....	2,00	2,00

* Montant additionnel pour chaque mois ou partie de mois si la demande est faite après les 180 jours qui suivent la date de naissance (montant additionnel maximum de 8,00\$)

Femelle		
Race Pure.....	17,00	25,00
Enregistré.....	17,00	25,00
Inscrit.....	6,00	6,00
Frais de dépôt tardif *.....	0,50	0,50

* Montant additionnel pour chaque mois ou partie de mois si la demande est faite après les 60 jours qui suivent la date de naissance (montant additionnel maximum de 8,00\$)

Embryon*	10,00	10,00
----------------	-------	-------

* Un supplément additionnel de 10,00\$ s'applique pour tous les veaux de T.E. Mâle ou Femelle

TRANSFERT :

Animal (mâle ou femelle)	15,00	15,00
Location d'un animal	5,00	5,00
Embryon	5,00	5,00
Nom enregistré	5,00	5,00
Lettre de tatouage	5,00	5,00
Propriété de troupeau*.....	100,00	n/a

* Transfert de propriété en règlement d'une succession, ou en entrer en société, sans égard au nombre d'animaux compris, pourvu qu'en aucun cas il n'y ait de considération financière.

CERTIFICAT DUPLICATA :

Avec correction.....	10,00	n/a
Sans correction.....	5,00	n/a

ANALYSE DE GÉNOTYPE ADN :

ADN Poil/Sang/Écouvillons.....	28,00	28,00
Kappa-caséine Poil/Sang/Écouvillons	41,00	41,00

Tous les montants sont assujettis aux taxes applicables